

ARRETE DE RESTRICTION DE CIRCULATION RUE DE LONDRES, ROUTE DES DUNES, RUE DU PIGNON VERT

Le Maire de la Commune de Les Attaques

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;
Vu le Code de la route, notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;
Considérant la demande de l'entreprise SADE en vue de réaliser des travaux de remplacement de poteaux incendie pour la commune ;
Considérant qu'il y a lieu de restreindre la circulation pour le bon déroulement des travaux ;

ARRETE

Article 1 : Du 7 au 15 septembre 2026, une restriction de circulation sera appliquée Rue de Londres, Route des dunes, Rue du Pignon vert, pour la durée des travaux.

Article 2 : La restriction de circulation consistera, au droit des travaux susmentionnés, en :
- Circulation alternée par feux tricolores

Article 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise en charge de l'exécution des travaux, conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 5 : La directrice des services et M. le commandant de gendarmerie de Guînes sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,
Nadine DENIELE-VAMPOUILLE

